

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie		France	
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12	Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12
Six mois.....6	Six mois.....7	Six mois.....6	Six mois.....7
Trois mois.....4	Trois mois.....5	Trois mois.....4	Trois mois.....5

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS — Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

ANNONCES :

Annonces diverses.....	la ligne	0 40
Réclames.....		0 60
Chronique locale.....		1 50

PAYABLES D'AVANCE

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence

Un Drôle de Pistolet -- Départ de M. Rouvier

Depuis le 1er novembre la PETITE TUNISIE est imprimée chez M. H. Brigol, imprimeur, 14, rue Sadikia, où tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé.

Tunis, le 1er Novembre 1894

UN PROCÈS INUTILE !

Un journal local, publiait, ces jours derniers la note suivante :

« On annonce que le bureau du Syndicat obligatoire des Viticulteurs aurait décidé de demander au gouvernement tunisien l'autorisation de poursuivre le « Petit Journal au sujet d'un article publié récemment, dont nous avons donné une analyse, et que ce journal a de lui-même rectifié. »

En lisant cette note qui sonne comme un glas, au ton de la gaieté ordinaire de nos vigneron, cela nous a donné l'idée de relire avec plus d'attention l'article publié par le *Petit Journal* du 10 octobre courant, qu'une âme charitable nous a fait parvenir.

« Certes, Monsieur Jean-Sans-Terre a été un peu loin en disant que :

La culture de la vigne si vaillamment entreprise par nos colons de France, en Tunisie, va s'effondrer dans un désastre, il a été mal inspiré en écrivant : « LE VIN TUNISIEN EST UNE VINASSE INFORME » il a eu tort surtout de généraliser, car il faut bien admettre qu'il y a en Tunisie des vins, qui ne ressemblent en aucune façon à de la vinasse informe.

Dans son élan, l'auteur de l'article a perdu de vue que, une appréciation pareille sur notre vignoble, publiée par le *Petit Journal* qui, avec sa publicité considérable, répond en vingt-quatre heures, la vérité ou le mensonge dans les hameaux les plus reculés, ne pouvait être que nuisible aux intérêts de la colonie vinicole.

S'en suit-il que le bureau du Syndicat des Viticulteurs ait raison de partir en guerre contre un journal qui a eu la naïveté de reproduire quelques fragments d'une conversation qu'a eue un de ses rédacteurs avec Monsieur Bourde ?

A notre sens, un procès au *Petit Journal* ne pourrait, comme conséquence, qu'atteindre moralement le directeur de l'Agriculture qui, est en quelque sorte, l'inspirateur de l'article.

Voilà à quoi aboutirait un procès.

Que le bureau du Syndicat des Viticulteurs se rassure. Malgré la critique trop vive que le *Petit Journal* a faite de nos produits, si le commerce parisien a besoin de nos vins, il saura bien les demander, et en apprécier la valeur en bon connaisseur car, il est stupide de nous faire croire que les marchands de vin de Bercy dégustent ceux-ci en avalant une colonne du *Petit Journal*.

Que le propriétaire d'un vin, soit couvert de médailles de la tête aux pieds, ou

qu'on dise de lui, qu'il ne connaît absolument rien à la vinification, l'acheteur reste indifférent à ces marques extérieures, il ne voit et ne sent qu'une chose ; le vin qu'on lui offre.

D'ailleurs, il y a beau temps, que les vins Tunisiens sont classés : du nord au midi, de l'ouest à l'est, on est fixé sur leur qualité ; on sait partout que la Tunisie produit des vins de qualités supérieures, on sait aussi la difficulté que nous avons pour faire un produit appréciable. On ne s'étonne donc pas, de voir parfois, arriver aux entrepôts de Bercy, des vins qui ont souffert pendant leur fabrication, ces vins malades ont leur côté ; elle est plus basse que celle des vins de bonne qualité, voilà tout.

Tous les articles du *Petit Journal*, si malveillants qu'ils puissent être, ne peuvent rien ; faisons du bon vin, c'est la seule réclame qui confondra, à l'avenir, les prédictions néfastes de l'ancien rédacteur du journal de Monsieur Hébrard.

Reste l'effondrement de la viticulture Tunisienne, que l'auteur prévoit à brève échéance, par suite de la mévente des vins. C'est une appréciation qui est personnelle à M. Bourde, appréciation sans base sérieuse, née de son imagination de journaliste.

C'est cependant le passage de l'article de M. Jean sans Terre, le plus dangereux pour l'avenir de la Tunisie ; c'est certainement celui que les français qui étaient sur le point de venir planter leur tentes en ce pays, auront pris au sérieux, et M. Bourde l'a tellement compris, que c'est surtout sur ce point, que sa rectification a portée.

Ce n'est pas par un procès retentissant qu'on rendra la confiance à ceux de nos compatriotes qui avant la lecture de l'article du 10 octobre, croyaient que la propriété viticole Tunisienne était assise sur un bloc de granit.

Pour réparer ses torts envers nous M. Jean-sans-Terre, devrait rétablir la vérité par quelques articles bien sentis et surtout documentés, ce serait moins bruyant qu'un procès, mais plus profitable à nos intérêts. Si le bureau du Syndicat obligatoire des Viticulteurs est, comme nous devons le croire, vraiment soucieux des intérêts de la viticulture Tunisienne qu'il fournisse lui-même, au *Petit Journal* les documents nécessaires pour réduire à néant le jugement de Monsieur Bourde que l'on obligera bien de filer s'il avait l'intention de vouloir continuer à nous assassiner.

C'est son devoir.

Nous ne nous serions certes pas occupé de M. le Capitaine de gendarmerie Vinciguerra, si la Dépêche « Tunisienne » n'avait commis la sottise de reproduire quelques lignes élogieuses d'un journal local italien pour ce capitaine envoyé en disgrâce à Rodez — une ville dont le nom a beaucoup de similitude avec Rhadès — localité qu'affectionnait M. Vinciguerra puisqu'il

venait chaque année passer deux ou trois mois.

Nous ne savons si M. le capitaine Vinciguerra laissera de nombreux amis en Tunisie mais toujours est-il que nous ne nous expliquons pas pourquoi le ministre de la guerre l'envoie en sous ordre à Rodez, après l'avoir fait rayer du tableau de l'avancement comme chef d'escadron.

Il a certainement fallu quelque chose de bien grave pour que le chef de l'armée prenne une décision aussi importante à l'égard d'un capitaine commandant que ses hommes ne priaient que tout juste.

Nous allons enquêter et ferons connaître le résultat de nos recherches dans notre prochain numéro.

UN DROLE de Juge de Paix suppléant

Il sera dit que Bizerte nous réservera toutes les surprises possibles et imaginables.

Non content de posséder un contrôleur civil — *rara avis* — puisqu'il n'y en a pas deux dans son genre d'un bout de la Régence à l'autre, de Ghardimaou à Zarzis et de Tabarka à Tozeur, ne voilà-t-il pas qu'elle a l'heur, aujourd'hui de posséder un magistrat tout à fait fin de siècle dans la personne d'un de ses juges de paix suppléants qui cumule, avec cette peu lucrative fonction, celle plus rémunératrice de débitant de tabac, poudre, sel etc., etc. et de.... contrebandier !!!

Mais, n'empiétons pas sur ce que nous écrit un correspondant accidentel de cette ville et laissons lui nous raconter la chose :

Bizerte, le 25 octobre 1894

Monsieur le Directeur
du journal *la Petite Tunisie*.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous signaler un fait que l'on voudrait probablement passer sous silence, du moins chacun le craint ici.

Un fonctionnaire de Bizerte, juge suppléant, par conséquent assermenté, de plus buraliste ; a tout dernièrement (vendredi 18 octobre) eu requérisseur tant dans son bureau de débit de tabacs que chez lui.

L'employé des monopoles, receveur des douanes de Bizerte, accompagné du Commissaire de police a opéré une saisie de tabacs reconnus de contrebande.

Chez lui même l'on a saisi quelques kilogs. Je me permets de m'adresser à vous, monsieur, car je connais vos idées franches et loyales, certain que vous agirez dans les intérêts des habitants de Bizerte, en fustigeant d'importance une personne qui, la première, devait observer la loi. Je tiens à vous dire que c'est dans l'intérêt de tous et sur l'avis d'un grand nombre d'habitants de Bizerte que j'ai pris la détermination de vous écrire.

Je lis assidûment votre journal et je serais heureux si cela vous convient de vous édifier sur d'autres faits à peu près semblables qui se passent malheureusement trop souvent à Bizerte.

Si toutefois vous aviez quelques doutes sur l'authenticité de ce que j'avance, vous pouvez aisément vous informer ici ou aux monopoles. Cet acte indigne est un fait avéré ici.

Veuillez agréer etc., etc.

Notre correspondant a dû voir que l'administration des monopoles n'a pas tergi-

versé une seconde à l'égard de ce singulier juge de paix suppléant-contrebandier puisqu'elle lui a fait fermer immédiatement son débit et qu'elle a fait prononcer sa révocation par M. le directeur général des finances sans préjudice des poursuites qui seront exercées.

Nous applaudissons des deux mains à cet acte de fermeté qui donnera à réfléchir à ceux qui seraient tentés d'imiter ce particulier.

Monsieur Burgeau, ou Burdeau, nous ne savons au juste, chargé par le Syndicat obligatoire des Viticulteurs Tunisiens, de la perception des taxes, ferait bien, pour recouvrer ses quittances, d'employer un autre moyen que celui de faire promener dans les rues de Tunis, un petit juif avec quittances en poche, à la recherche des contribuables.

Ce moineau-là, qui ne distingue certainement pas une quittance d'impôt d'une facture d'olive ou de petit salé, accoste le contribuable et lui demande le paiement des taxes avec la même effronterie qu'il demanderait le montant d'une note à un mauvais payeur qui obligerait d'acquiescer celle de son épicier.

Les colons font un domicile, c'est à ce domicile que l'on doit leur présenter leur quittance, et non sur le pavé de Tunis.

LE BILLET DE LA SEMAINE

UN DROLE DE PISTOLET

C'est de M. Lisbonis, secrétaire de la municipalité de Tunis, que je veux parler.

Ce coco-là a toutes les audaces possibles et aucun affront n'est fait pour l'émouvoir. Il les digère sans maux d'estomac.

Figurez-vous que samedi dernier, au punch offert à notre regretté ministre, cet ancien employé de la préfecture de Marseille, chassé de celle-ci, véritablement pas pour ses bons et loyaux services, a eu, avec un sieur Gariel, docteur en médecine, l'aplomb d'aller s'asseoir — lui qui devrait rester dans un trou et ne pas montrer même le bout de son nez — à la table d'honneur, presque en face de M. Rouvier !

O comble des combles !

De quel droit ce monsieur qui ne faisait pas partie du comité, est-il allé se placer là, usurpant ainsi une place réservée à un invité du comité, à M. le général Valensi, représentant de S. A. le bey nous a-t-on dit ?

Tout le monde, dans la salle, était outré de ce sans gêne, car tout le monde connaît bien aujourd'hui M. Lisbonis, tout le monde sait ce qu'il a été à Marseille et pourquoi il est parti de cette ville.

Un membre du comité, indigné, n'a pu s'empêcher de lui jeter à la face : « Vous êtes en contrebande là, monsieur ! »

Pensez-vous que cette apostrophe a

fait partir M. le secrétaire en chef de la municipalité de la place qu'il occupait en contrebande?

C'est sans émotion aucune qu'il a vécu ce coup de cravache en pleine figure. Et il a continué à rester là, vissé à son siège, malgré les regards écrasant de tous les membres du comité..... et les chuchotements de toute une salle indignée de voir un pareil individu trôner à une table d'honneur.

L. DE PEYRAUD

Un journal local a trop bien traité la question au sujet de l'interprétation que donne la direction générale des finances à l'article VI du décret portant concession des Monts-de-Piété à M. Daninos pour que nous y revenions.

Cette interprétation est une vraie prime à l'usure.

Qu'il nous suffise cependant de dire que nous ne comprenons pas pourquoi la direction générale des finances n'a pas encore encaissé les 9854, 99 que lui reviennent provenant de deux années d'exercices.

Que cache donc cette manœuvre ?

Autour de l'Oued Miliane

Chaque jour, en Tunisie, marque son étape dans la voie du progrès.

Hier, c'était Maurice Lambert, ce sympathique ami qui créait une fabrique de chaussures, harnais, à l'instar des Altairac et autres gros industriels dans cette partie; aujourd'hui, c'est M. Angelo Sberro qui vient d'installer à Hammam-el-Lif une huilerie de sulfure et demain ce sera M. Livet qui, avec MM. Poupard, Martz, Chaudron etc., etc. exploiteront les sables de l'Oued Miliane près de Rhadès.

Déjà, à partir du pont du chemin de fer, longeant la rivière, une voie de 0,60 cm. est posée sur une longueur de deux kilomètres, déjà de nombreux wagons sortant de la maison Petolat, dont l'agent à Tunis est M. Pellet et l'entrepôt se trouve place de la gare française, sont là, prêts à transporter le sable extrait à la station de l'Oued Miliane, sur la ligne d'Hammam-el-Lif, qui sera construite demain, afin de permettre l'écoulement du dit sable, par voie ferrée, sur Tunis, où messieurs les entrepreneurs pourront s'approvisionner.

La société Livet, Martz et Poupard attend d'un jour à l'autre une locomotive qui lancera dans les échos de la campagne ses joyeux coups de sifflet.

Mais, il faut bien le dire, ce résultat heureux et pour ceux qui n'ont pas hésité à placer une grosse somme dans cette entreprise et pour les entrepreneurs qui seront sûrs dorénavant d'avoir du sable de rivière et non du sable de mer comme on leur en donnait souvent, n'aura pas été atteint sans que nombre considérable d'obstacles aient été surmontés.

Ces obstacles, nous ne les énumérerons pas pour n'avoir point à blâmer la conduite de quelques-uns, pour n'avoir point à faire connaître les noms d'hommes qu'on dirait refractaires à tout progrès.

Et maintenant que l'exploitation est à la veille de commencer, nous ne pouvons que souhaiter bonne chance à la société Livet, Martz et Poupard.

Départ de M. Rouvier

Le départ pour France de notre ancien résident aura lieu lundi prochain.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à se rendre ce jour-là au port afin de saluer une dernière fois celui qui, pendant deux ans, a tenu haut et ferme le drapeau de la France, celui qui s'en va, emportant les sympathies de tous.

Le Tramway sur route du Mornag

Dans sa séance du 16 octobre la Chambre de Commerce de Tunis a inscrit parmi les questions à porter à l'ordre du jour de la Conférence consultative celle du tramway sur route de Tunis à Mornag.

Cette ligne, on le sait, a fait, dès le premier février 1892, l'objet d'une demande en concession, sans subvention ni garantie d'intérêts; mais il n'y a jamais été donné suite.

Les motifs de ce retard pouvaient paraître justifiés tant que le tracé définitif

des chemins de fer tunisiens n'était pas arrêté. Jusque là, en effet, on pouvait supposer que si la ligne du Zaghuan s'était développée directement de Tunis sur le Mornag par Birkessa elle aurait fait double emploi avec la concession sollicitée.

Mais il n'en est pas de même aujourd'hui, puisque la ligne du Zaghuan doit se détacher de la gare de Rhadès pour remonter l'Oued-Miliane (rive droite) dans la direction du Djebel Oust; d'où la conséquence que la ligne demandée de Bab Alloua au Mornag par Sidi-Fattalah, Ben Arous, etc. devient absolument libre.

Bien plus, l'Avenue de Carthage étant en voie de construction, la nouvelle ligne de tramways pourrait partir de l'Avenue de la Marine devant l'emplacement du futur Casino et desservir:

Bab-Alleoua,

Le Djebel Djelloul (où la ligne prendrait contact avec celle d'Hammam-Lif),

Sidi-Fatallah,

Ben Arous.

Puis, traverser l'Oued Miliane sur le pont en fer récemment construit et atteindre le pied du Khanguet après avoir desservi:

La Zaouïa de Mornag,

Le Marabout de Sidi-Saad, à l'aide d'un embranchement de deux kilomètres,

Et enfin les importants domaines Guignard et Reclus, Créte, Moret etc.

On voit dès lors l'économie de ce projet qui consisterait dans l'établissement d'une ligne magistrale de tramways sur route allant du centre même de la ville de Tunis au pied du col du Khanguet.

La Compagnie du Bône-Guelma ne saurait y voir une concurrence quelconque. Elle y trouverait au contraire un avantage marqué résultant du fait que :

A la croisée du Djebel Djelloul elle recevrait les marchandises venant d'une partie de la plaine du Mornag qui emprunteraient le nouveau tramway. Plus haut et au point où le tramway couperait en cisaille la ligne du Zaghuan, elle prendrait les marchandises venant du versant septentrional du Kanguat, celles-ci grâce au nouveau tramway pouvant venir directement par voie ferrée des lieux de production à Tunis-Ville ou à Tunis-Marine.

D'autre part les frais d'entretien de la route de Tunis au Mornag, si considérables à ce jour, se trouveraient singulièrement diminués, tous les gros poids devant passer sur la voie ferrée dont l'entretien est à la charge du concessionnaire.

Il y a donc intérêt pour tous, à ce que la Conférence Consultative émette un avis favorable au sujet de cette intéressante question sur laquelle nous aurons à revenir avec plus de temps voulu.

(Le Moniteur Industriel)

La Tunisie et M. Bourde

Nous avons reçu cette semaine une correspondance très nombreuse des colons français de Tunisie, dit notre confrère *Marine et Colonies* protestant contre les paroles prononcées par M. Bourde, directeur de l'agriculture et du contrôle, à Tunis, à notre confrère du *Petit Journal*, M. Jean-sans-Terre (P. Giffard).

Tout d'abord, nous devons apprendre à nos lecteurs de quoi il s'agit.

Dans son numéro du 10 de ce mois, le *Petit Journal* rapportait une conversation que son rédacteur avait eue avec M. Bourde.

Ce dernier, oubliant qu'il était français et fonctionnaire, a porté un coup de massue terrible aux colons français de Tunisie.

Il a poussé le crime, — car c'est bien un crime qu'il a commis là — jusqu'à autoriser le journal le plus répandu de France, à publier son opinion personnelle sur l'avenir de la viticulture algérienne et tunisienne.

Il a oublié que, comme fonctionnaire, il n'avait pas le droit de se laisser interviewer et que, comme français, il ne devait pas nuire à ses concitoyens.

M. Bourde a oublié tout cela, et il est naturel que les colons de Tunisie soient terriblement furieux contre ce salarié qui pousse l'aberration jusqu'à vouloir tuer la poule qui lui pond des œufs d'or.

Nous regrettons que la place nous manque pour reproduire en entier la conversation de notre confrère avec M. Bourde, mais quelques extraits suffiront pour montrer à tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales ce qu'un fonctionnaire mal choisi, sans compétence, aucune, et sûrement déséquilibré, peut faire de mal à tout un pays.

M. Bourde a dit :

Que « le sirocco ayant soufflé — et il ajoute qu'il souffle toujours — la vendange est per-

due, le vin tourné et que c'est une VINASSE INFORME QUI REMPLACE LE VIN. »

On ne peut pas dire en termes plus épouvantablement clairs que le vin de Tunisie n'est ni buvable ni vendable.

Eh bien, c'est là un mensonge; les vins tunisiens, blancs et rouges, sans approcher évidemment de nos crus du Médoc, valent mieux que les vins épais de certains de nos départements du midi de la France.

Mais je m'empresse d'ajouter que cela serait-il vrai que M. le fonctionnaire Bourde a commis en le disant — c'est-à-dire en le faisant connaître à plusieurs millions d'individus — un acte répréhensible pour un fonctionnaire et inqualifiable pour un français.

Mais M. Bourde n'a pas arrêté là son opinion sur la Tunisie; après avoir constaté — c'est peu de chose — que la vigne peut-être préservée du sirocco en l'établissant sur les coteaux, il ajoute que malgré cela les viticulteurs tunisiens ne pourraient écouler leur vin.

En résumé, il ressort de l'opinion de M. Bourde — et cela très clairement — que la culture de la vigne est non seulement impossible à son avis en Tunisie, mais encore improdutive.

Eh bien, tout cela est faux, archi-faux et dans le cas même où ce serait vrai, M. le fonctionnaire Bourde, aurait dû pousser le patriotisme — serait-ce trop lui demander? — jusqu'au silence.

Je veux dire par là que M. Bourde, s'il veut être l'ami de la vérité, avait le devoir de donner aux colons tunisiens les conseils individuels qui lui paraissent sages et utiles, mais qu'il n'avait nullement celui de faire publier son opinion personnelle dans un journal aussi répandu que celui auquel il a confié le soin de la propager.

Si le protectorat — auquel on l'a imposé — paye grassement un directeur de l'agriculture pour éreinter de la sorte des propriétaires de vignobles, je ne m'étonne plus qu'il veuille rendre M. Bourde à ses occupations premières.

Rien d'étonnant non plus à ce que tous les colons tunisiens se préparent à recevoir comme il convient, cet étonnant directeur à son retour à Tunis — si ce retour a lieu.

La colonie a répondu à l'appel du comité constitué en vue d'offrir un punch d'adieu à notre sympathique ex-Résident général et à Madame Rouvier.

Nous n'en attendions pas moins d'elle car pendant son séjour de deux années en Tunisie, M. Rouvier et sa digne compagne n'ont su que se créer des amitiés profondes dans toutes les colonies.

Échos Tunisiens

Arrivée de M. Millet

Un de nos amis nous écrit qu'il a vu M. Millet à Paris.

« Votre nouveau Résident général, nous dit-il, ne pense pas pouvoir se rendre à Tunis avant la fin de novembre et peut-être même les premiers jours de décembre. C'est le chargé d'affaires qui présidera la Conférence Consultative. La date du 12 novembre fixée pour la réunion de celle-ci ne serait pas changée.

« A Paris, votre Résident général s'occupe de certaines questions dont il veut apporter une solution favorable comme don de joyeuse venue. »

« M. Millet est un homme excessivement charmant qui aura les sympathies de tous en Tunisie comme les avait M. Rouvier. Sa politique sera celle de son prédécesseur: une politique d'apaisement, d'union et de concorde et non celle de combat comme quelques amis maladroits de votre ancien directeur des contrôles se sont plus à le propager. »

« A propos de votre Bourde, le bruit courrait, au quai d'Orsay, qu'après son récent impair, sa place ne serait plus tenable en Tunisie et que M. Hanoteaux, qui ne sait où le caser, allait le faire bombarder gouverneur dans une de nos colonies. »

L'ouverture de la ligne de Bizerte

La ligne de Bizerte, si impatiemment attendue du public, a enfin été ouverte hier, jeudi.

L'horaire des trains sur cette ligne ne nous semble pas très bien compris et nous aurions préféré celui proposé par la

Compagnie du Bône-Guelma qui ne nous faisait pas perdre le bénéfice d'un train — celui de 8 heures — entre Tunis et Djédeida.

Nos Visiteurs

M. Aubert, le sympathique ingénieur en chef des Services de l'Exploitation du B-G et Madame Aubert étaient ces jours-ci, de passage à Tunis.

M. Aubert était venu visiter la ligne de Bizerte avant son ouverture qui a eu lieu hier comme nous l'annonçons plus haut.

Bonne Besogne

Que notre conseil municipal a eu raison de prononcer la déchéance de la société Seigle et compagnie!

D'après, l'acte de constitution de société publié par un journal local, il ressort clairement que cette société, en fait de de capital, ne possède que l'apport fait par M. Seigle, c'est-à-dire la concession du casino, les articles publiés par M. Duthilh de la Turquie dans son journal *Marines et Colonies* et peut-être quelque sous de M. Gaffré!

On avouera que ce n'est pas suffisant pour construire et aménager un casino dont le devis estimatif des dépenses est évalué à près de quatre millions.

Messieurs nos municipaux, en prononçant la déchéance de la société Seigle, vous avez fait de la bonne besogne, le public espère et compte que vous ne reviendrez pas sur votre vote avant d'avoir de sérieuses garanties.

Choses de Théâtres

Pendant que nos compatriotes se demandent s'ils auront cet hiver un théâtre, la colonie italienne, plus favorisée, a le bonheur de posséder son théâtre qui marche à souhait, grâce à la troupe que son directeur M. Strino est parvenu à recruter et qui satisfait les dilettanti les plus difficiles.

Nous laissons à notre chroniqueur théâtral le soin de donner son appréciation sur la valeur des artistes et l'interprétation des opéras joués au théâtre italien.

A Tunis-Hôtel

Depuis le 1er novembre, l'entière direction de *Tunis-Hôtel* est complètement entre les mains de M. Allavena, ancien gérant du Grand Hôtel.

C'est dire que les voyageurs et les pensionnaires sont certains de trouver à *Tunis-Hôtel* tout le confort nécessaire, en même temps que toute la gracieuseté dans le service.

M. Allavena a fait déjà ses preuves. Et son nom seul assure à *Tunis-Hôtel* réussite et renommée.

DERNIÈRE HEURE

MORT DU TZAR

Sa Majesté le tzar, cet ami de la France a été emporté hier par la véritable maladie dont il souffrait depuis quelques années.

La France fait en lui une grande perte; il faut espérer que son fils suivra les nobles traces de son père et que rien ne sera changé dans l'orientation politique de l'Europe par suite de l'avènement au trône du fils aîné du regretté tzar Alexandre III.

HERNIES BANDAGES BARRÈRE

Adoptés pour l'Armée. — L. BARRÈRE, nédoisin inventeur. Le Bandage Barrère, élastique et sans ressort, contient les hercules les plus difficiles et supprime absolument toute gêne.

Une contention bien faite par un bandage qui ne gêne pas, suivit à une guérison. Le Bandage-gant, dernier perfectionnement, se moule sur le corps, il est imperceptible, peut être porté jour et nuit et ne se déplace jamais. Toutes choses faciles à vérifier. Sa pression illimitée peut être graduée. Il produit la contention permanente, s'il traitement pratique des hernies. — M. BARRÈRE, 3, Boulevard du Palais, Paris. — Brochure, 1 fr.

faciles à vérifier. Sa pression illimitée peut être graduée. Il produit la contention permanente, s'il traitement pratique des hernies. — M. BARRÈRE, 3, Boulevard du Palais, Paris. — Brochure, 1 fr.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Bauf son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs Dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons DÉPOT : PHARMACIE NÉE

Imprimerie-Papeterie

H. BRIGOL

14, RUE ES-SADIKIA, 14, TUNIS

TRAVAUX EN TOUS GENRES

FOURNITURES

POUR OFFICIERS MINISTÉRIELS

PRIX MODÉRÉS

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Bœuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une inocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DÉPOT : à la Pharmacie E. NÉE

Couturière Parisienne

Mme DELALANDE

6, rue d'Angleterre (en face la Poste)

TUNIS

Deuil sur mesure en 24 heures

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS

DE LA SAISON

pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

GRANDE
Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

Wagner et Aichelin

8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS

Pains de luxe et de ménage. — Spécialité : Pains anglais. — Brioche, croissants, — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.

ON PORTE A DOMICILE

Grand Restaurant d'Athènes

TENU PAR M. PAPAYANNI

Rue de l'Eglise, 4.

GRAND ARRIVAGE

de Vin de Samos

(authentique) de provenance directe

Prix : 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile

HAMMAM-EL-LIF

A LOUER

PLUSIEURS APPARTEMENTS

NON MEUBLES

S'adresser à Madame BIANCHI, à Hammam-el Lif.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions ; Fers marchands ; Cornières ; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.

La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les litages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie : J. FORTI TUNIS. — 43, Rue des Glacières — TUNIS.

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE

Autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

38, RUE SIDI-KADOUS ET RUE DES GLACIÈRES, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasbah. 12, rue Kachachine.

Le gérant : Em. LACROIX

TUNIS — Imp. Brigol, rue Sadikia, 14

Magasin Général

22, Avenue de France, de France, rues Annibal et rue Amilcar Superficie totale des Magasins : 1.500 m. car.

Maison BORTOLI Frères et C^{ie}

Ouverture de la saison d'Hiver

LE MAGASIN GÉNÉRAL, non moins soucieux que les autres magasins de conserver sa réputation de bon marché, met en vente, à des prix incomparables, tous les articles d'hiver, consistant en articles de Bonneterie, Chaussures pour hommes, dames et enfants, Lampes de toute sortes et de tous systèmes, Suspensions, Couvertures de toutes dimensions, Parapluies coton, laine et soie.

- Lampes Mignonnettes, satinées, 2 tons, valeur 4 francs 2 50
- Gilets de flanelle, hommes, toutes les tailles 1 25
- Parapluies coton garantis grand teint, indégorgéable 1 90
- Parapluies taffetas soie, garantis sur facture, monture aiguille, pour dames 12 50
- Parapluies soie, garantis 4 ans sur facture, manche riche 13 75
- Couvertures laine grande taille Réveils tout nickel, garantis sur facture 4 25

COMPTOIR SPÉCIAL DE LAINAGES POUR ROBES HAUTE NOUVEAUTÉ

Orfèvre, rue Christoffe ; ses dépositaires en Tunisie

ÉTUDE

DE

M. G. VIGNALE

avocat-défenseur rue de l'Ancienne-Douane, numéro 34, maison Césana, Tunis.

VENTE

sur saisie-immobilière

DE

UN JARDIN
UNE MAISON

UNE MAISONNETTE

bâtie en pierres

ET

deux autres
MAISONNETTES

bâties sur pilotis et en bois

Le tout sis à Sidi Bou-Saïd, canton de la Goulette, arrondissement de Tunis (Tunisie).

L'adjudication aura lieu le mercredi cinq décembre 1894, à une heure et demie de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, séant au palais de justice, de la dite ville, ancien palais Khéreddine.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE.

UN JARDIN sis sur la plage de Sidi Bou-Saïd canton de la Goulette, arrondissement de Tunis. Ce jar-

din entouré de cactus, complanté d'arbres fruitiers, d'une superficie d'un demi-hectare environ et au centre duquel se trouve une maison d'habitation, élevée d'un étage construite en maçonnerie et couverte en terrasse à l'entrée principale précédée d'une cour entourée de murs donnant sur la plage.

Le rez-de-chaussée est élevé de trois escaliers au dessus du sol de la cour. La maison entière prend jour par dix ouvertures sur la mer, au sud, dont la porte d'entrée et un balcon au premier étage, neuf au nord dont une porte au rez-de-chaussée, quatre fenêtres à l'ouest et quatre à l'est. A l'extrémité est du dit jardin se trouve aussi une petite maison élevée d'un étage et couverte en terrasse. Elle prend jour par six ouvertures au rez-de-chaussée dont deux portes et trois fenêtres au premier étage. Ces bâtiments et jardin sont occupés en qualité de locataire par le Prince Maïmoun Bey, ainsi que deux maisonnettes en bois bâties sur pilotis à quelques mètres de la plage et qui sont des dépendances de la propriété ci-dessus ; elles sont distantes l'une de l'autre de cent mètres environ et servent aux locataires de la maison pour prendre des bains. La propriété entière a pour limites : au nord un chemin qui conduit de la plage à Sidi Bou-Saïd, au sud la plage, à l'est et à l'ouest des terrains appartenant au domaine public.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M. Mohamed Saïdon, propriétaire demeurant à Tunis,

ayant M. Vignale pour avocat-défenseur demeurant à Tunis, Rue de l'Ancienne Douane, N° 34, sur le sieur Ali Chelleg, propriétaire demeurant à Tunis, par procès-verbal de M. Sureau, huissier à Tunis, en date du credionze septembre mil huit cent quatre-vingt quatorze, visé le douze du même mois par M. le Consul de France à Tunis.

La publication du cahier des charges a eu lieu le vingt quatre octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze et par jugement en date du même jour la vente a été fixée au mercredi cinq décembre mil huit cent quatre vingt quatorze.

MISE A PRIX

MILLE CINQ CENTS FR. ci. 1,500

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. Vignale, avocat-défenseur, rue de l'Ancienne-Douane, numéro 34, et au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé à Tunis, le 29 octobre 1894.

Le défenseur poursuivant
J. VIGNALE

GRAND BAZAR TUNISIEN

MAISON UNIVERSELLE

A. BEAUCAINE & C^{ie}

29, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Les propriétaires du Grand Bazar Tunisien, toujours soucieux de la bonne renommée de leur Maison, et désirant conserver le monopole du bon marché à Tunis, ne veulent manquer aucune occasion d'être agréables à leur nombreuse clientèle en consentant chaque jour de nouveaux sacrifices.

C'est ainsi qu'à l'entrée de la saison d'hiver, ils viennent de faire d'importantes diminutions de prix sur un grand nombre d'articles, notamment au Ménage, à la Porcelaine et à la Mercerie. Ces rayons, prenant chaque jour une importance plus grande, viennent d'être considérablement augmentés. A la Bonneterie, qui vient de recevoir un choix unique de nouveautés d'hiver ; au rayon de Chaussures, qui est certainement le mieux assorti de la place ; aux rayons des Articles de Paris, de Parfumerie et de Jouets, ainsi qu'à la Bijouterie où on trouvera les couverts de la Maison Christoffe, garantis, au prix du nouveau tarif.

Il est de rappeler que tous les articles du Grand Bazar Tunisien, sont de fabrication essentiellement française.

Nous donnons un aperçu de quelques prix défiant toute concurrence :

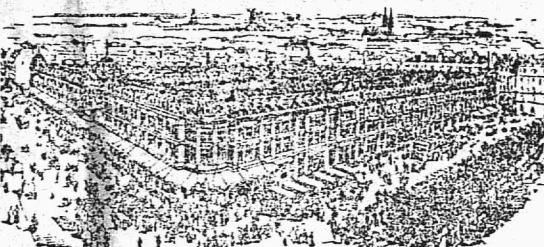
Robes d'enfants lainage	depuis	1 92
Fichus laine	—	» 95
Parapluies	—	» 2
Bérets d'enfants	—	» 50
Valises	—	1 25
Papier à lettre anglais (25 feuilles, 25 enveloppes)	la boîte	» 40
Sabots pour hommes et femmes	depuis	1 95
Galoches fourrées pour enfants	—	2 50
Brodequins de chasse, articles extra solide	—	10 80
Couteaux de table, manche ébène, lame acier fondu, garanti	la douz.	3 50
Couvertures de table, métal anglais, extra fort	—	7 80
Toile cirée pour toilette, 1 ^m , 59 de large	le mètre	2 50
Lampes merveilleuses	depuis	4 75
Suspensions pour salles à manger	—	15 45
Casseroles émaillées, fortes, 0 ^m , 24	—	1 35
Marmites émaillées, 6 litres	—	4 25
Fourneaux à pétrole	depuis	4 25
Service de table faïence, décor riche, 84 pièces	—	32 »
Service de table dessert, décor riche, 29 pièces	—	15 »
Service de table, cristal, 52 pièces	depuis	45 »
Service de table, demi-cristal, 52 pièces	—	40 50
Réveils-matin	—	4 50
Corylopsis du Japon	—	2 10
Lubin	—	2 18

Etc., etc.

EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

AU BON MARCHÉ

NOUVEAUTÉS
Maison ARISTIDE BOUCICLUT
PARIS



Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Les Magasins du BON MARCHÉ réunissent dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant ; il est reconnu qu'ils offrent de très grands avantages tant au point de vue de la qualité que du bon marché réel de toutes leurs marchandises.

Ces Magasins, les plus grands et les mieux organisés du monde entier, sont l'une des curiosités de PARIS. Catalogues, Échantillons, Albums et Modèles d'Articles confectionnés adressés franco sur demande. Expédition dans toutes les parties du monde. Correspondants dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants) sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement à destination des localités desservies par une gare de chemin de fer. — Pour les autres localités, franco Marseille, ou, à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination moyennant 5 0/0 de la facture.

La Maison du BON MARCHÉ n'a de Succursale ou de Représentant ni en France, ni à l'Étranger, et prie ses Clients de se mettre en garde contre les marchands qui se servent de son titre pour établir une confusion.



PARIS
GRANDS MAGASINS DU
Printemps

NOUVEAUTÉS

Envoi gratis et franco

du catalogue général illustré, renfermant nos immenses assortiments, mais bien spécifier les genres et prix.

Service des expéditions pour la Tunisie : Envoi franco de port à partir de 25 francs jusqu'à Tunis et dans tous les ports de la Tunisie.

COLIS-POSTAUX. — Toute commande de 25 fr. payée par avance, dont l'envoi peut être fait en un seul colis, est envoyée franco de port jusqu'à destination, dans toutes les localités desservies par Colis-Postaux.

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}
PARIS

CHARBONS

Briquettes
Braisettes industrielles
groses Braisettes
1^{re} marque
Dépôts à la marine, en face
des Douanes

PÉTROLE ATLANTIC

garantie 1^{re} qualité
Dépôts route de la Goulette
VENTE EN GROS ET DEMI-GROS
Pour renseignements, s'adresser
à M. V. I. FARGEON, 3, rue Bab-
el-Khadra (ancienne maison Pi-
sani).

Domaine POTIN CIMENTES

& CHAUX HYDRAULIQUE

Dépôt: près de la gare française
Vin rouge - Vin blanc - Eau-de-vie
S'adresser à MM. COMTE et C^{ie},
bureaux: à l'entrepôt du domaine,
rue de Portugal.

PELLETERIE ET PLUMES

M. BLANC, naturaliste
16, rue Al-Djazira, Tunis

PRÉPARATION DE TOUTES SORTES D'ANIMAUX

Cordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA
Chaussures en tous genres
33, rue Al-Djazira, Tunis

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur la
marchandise et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
pôts à vue et à échéances fixes —
Garde de titres. — Paiement et es-
compte de coupons. Reports. —
Ordres de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS -- EMISSIONS

CAVES CÉLESTIN

J.-C. CIBIAL
COMMISSION EXPORTATION
Rue de l'Église
et 4, impasse Mousmar-el-Casha, 4
TUNIS

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 3 0/0 — Bons de caisse, bons
à un an et deux ans, 3 0/0; bons à
trois ans et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans, 4 0/0.

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE
14, rue Es-Sadikia, 14, Tunis

Ligne de Tunis à Hammam-el-Lif

HORAIRE D'AUTOMNE

ALLER	Tunis.....Départ	6 00	11 15	2 15	4 15	5 45	8 00
	Ham-el-Lif Arrivée	6 30	11 45	2 45	4 45	6 15	8 30
RETOUR	Ham-el-Lif Départ	7 00	1 15	3 15	5 00	6 30	9 00
	Tunis.....Arrivée	7 30	1 45	3 42	5 30	7 00	9 30

P. DELALANDE

Représentant, 6, Rue d'Angleterre, TUNIS
Société des Grandes Caves de Bordeaux: COGNACS & EAUX-DE-VIE
Fontes d'art et d'agrément: Gasnes, Paris
Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)
Ozonateur, désinfecteur automatique
Étiquettes de luxe pour liquoristes: Pichot, de Paris
Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser
ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue
d'Angleterre, Tunis.

Grande Manufacture
DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET CHEMISES EN TOUS GENRES
MARSEILLE — BUENOS-AYRES
GROS ET DEMI-GROS
E. & H. CAIRE
DE C^{ie} CAIRE ET FILS
52, Rue du Tapis-Vert — MARSEILLE

MATÉRIEL NEUF ET D'OCCASION

A. PETOLAT à Dijon
Fonderies et Ateliers de Construction
VENTE ET LOCATION
Succursale à Tunis
Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la gare française, à Tunis

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 75 millions entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Th. PROUST, Directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit, or-
dres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur
titres, lettres de crédit pour voyages.
Dépôts à vue
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il
leur sert un intérêt fixé à 2 0/0.
Dépôts à échéance fixe
Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les fonds à échéance
fixe; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement:
De 1 an à 2 ans..... 3 %
A 3 ans..... 3 1/2 %
A 4 ans et au-delà..... 4 %

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

Aimé EYRIÈS
TUNIS, 24, Rue d'Italie, 24, TUNIS
Maison Française, la plus ancienne de Tunis, se recommandant
par la finesse de ses produits
Grand arrivage de Fromages et Beurre frais à tous les courriers
MAISON DE GROS ET DÉTAIL

Demandez Partout

L'APÉRITIF BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et C^{ie}

Messageries Françaises

DEMANGÉ & C^{ie}
SERVICE QUOTIDIEN RÉGULIER
Entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa
SERVICE DES DÉPÊCHES
TRANSPORT DES VOYAGEURS & DE LA MESSAGERIE
Départs de Tunis et de Sousse tous les jours à midi
BUREAUX: à Tunis, rue d'Italie, 17; à Sousse, au Café du Commerce

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 10.000.000 de francs
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur
récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de
coupons. — Ordres de bourse au comptant et à terme. — Dépôts à
vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. —
Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transport de passagers, de dédèches et marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les jeudis matin.
DE SOUSSE, tous les mardis matin.
DÉPART POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 5 heures du soir.
— POUR MARSEILLE, tous les mardis, à 5 heures du soir.

PRIX DES PLACES POUR MARSEILLE

Première classe.....	Fr. 60	} avec couchette et nourriture.
Deuxième —.....	45	
Troisième —.....	22	
Pont.....	14	sans nourriture

PRIX DES PLACES POUR SOUSSE

1 ^{re} cl., sans nourriture, Fr. 48	3 ^e cl., sans nourriture, Fr. 8 50
2 ^e — — — — — 14	4 ^e — — — — — 6

La Compagnie accepte, avec connaissements directs, les marchandises
à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes,
Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam,
Amsterdam, Londres, la Chine, Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Ca-
lédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries
Maritimes.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 41,
rue Es-Sadikia.
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

Maison principale: 9, Avenue de France, et Rue de Bône, 2
Succursale: 23^a, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photo-
graphiques de quelque na-
ture qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la
campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits, acces-
soires et appareils photogr.
LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la
Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'Avenue de France sont chauffés. Les dames
en costumes de bal et les enfants en chemisettes pourront venir sans
crainte de s'enrhumer.

AU CADRAN UNIVERSEL

CHARLES KLOTH
TUNIS — 17, Avenue de France, 17 — TUNIS
Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou
tombent-ils?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la
couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des
Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régéné-
rateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente
toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.
— Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt: 22, Rue de l'Échiquier, PARIS
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8
Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres,
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe:
A vue 2 % — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0.

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS

Marbres bruts et ouvrés
Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS
Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires
Bureaux et magasins: 7, Rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts: Rue d'Italie
N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose des
travaux.

Compagnie Générale Transatlantique

DÉPARTS DE TUNIS
Lundi A 10 heures: pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès Sfax,
Mehdia, Monastir, Sousse.
A 3 heures et demie du soir: pour Marseille direct.
Mercredi A 3 heures et demie du soir: pour Marseille direct.
Jeudi A 3 heures et demie du soir: pour Sousse, Monastir,
Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La
Goulette.
Vendredi A 3 heures et demie du soir: pour Marseille direct.
Samedi A 11 heures du matin: pour Bizerte, Tabarka, La Calle,
Bône, Philippeville, Callo, Djidjelli, Bougie, Dellys,
Alger.

VOLETE DIGERIR BENE??
STOMACHIQUE, RECONSTITUANTE
DE
FELICE BISLERI
MILAN
Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda.
Se boit préférablement avant le repas et à
l'heure du vermouth.
L'Eau
de la R. Sorgente Angelica de NOCERA
UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée
pure, réputée et déclarée par les principales
célébrités médicales la reine des eaux de table
Dépositaire pour la Tunisie: A. FERRETTI, 19, Rue Chaker. — TUNIS



VOULEZ VOUS LA SANTE?
L'EAU
DE
FELICE BISLERI
MILAN
Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda.
Se boit préférablement avant le repas et à
l'heure du vermouth.
L'Eau
de la R. Sorgente Angelica de NOCERA
UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée
pure, réputée et déclarée par les principales
célébrités médicales la reine des eaux de table
Dépositaire pour la Tunisie: A. FERRETTI, 19, Rue Chaker. — TUNIS

